

REUNION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LONGNY AU PERCHE DU 30 juillet 2015

Date de convocation : 23 Juillet 2015

L'an deux mille quinze, le trente juillet à vingt heures, le Conseil de Communauté du Pays de LONGNY AU PERCHE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la Commune de Saint Victor de Réno sous la présidence de Monsieur André GRUDÉ.

Présents : Mesdames et Messieurs GRUDÉ, ORY, ENCELIN, ROYER-BERGER, HERLEDAN, MICHEL-FLANDIN, FORESTIER, VIANDIER, DUJARDIN, LALAOUNIS, LÉPY LECARPENTIER, EDOU, MARTIN, MAHEUX, VAUGON, BRAULT, LESSIEU, BOULAY, NAEL, COUDRAY, SOUTIF et VIRLOUVET.

Absents excusés : Monsieur BAILLIF a donné pouvoir à Monsieur NAEL
Monsieur BLOTTIERE a donné pouvoir à Madame HERLEDAN
Monsieur VIEILLEROBE a donné pouvoir à Monsieur VIANDIER
Madame de CHASTENET a donné pouvoir à Monsieur LESSIEU

Absents non excusés : Monsieur LAUNAY.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut délibérer.

Conformément au code des Collectivités Territoriales, Monsieur COUDRAY a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance, il remercie les présents, fait part des excuses des absents.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil intercommunal :

Après avoir donné lecture du procès-verbal du dernier Conseil intercommunal en date du 18 juin 2015, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil intercommunal de bien vouloir l'approuver.

Monsieur MICHEL-FLANDIN demande des précisions sur la décision prise par le Conseil de Communauté de Communes sur le souhait de faire une commune nouvelle avec les treize communes adhérentes de notre communauté de communes. Le choix définitif sera fait au niveau communal.

Les membres du Conseil intercommunal, après en avoir délibéré,

- Décident d'approuver ladite délibération

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité. Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

et on passe à l'ordre du jour.

ZI Basse Martinière – Attribution marché travaux aménagement Bâtiment en atelier

Monsieur le Président indique que le marché de travaux concernant l'aménagement du bâtiment en atelier sur le site de la ZI Basse Martinière n'est pas tout à fait finalisé et il demande à l'assemblée délibérante le pouvoir de retenir les offres les mieux disantes proposées par la commission d'investissement avec un montant maximum de 96 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par Vingt-six (26) voix pour et une (1) abstention

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président de retenir les entreprises suivant le classement proposé par la Commission d'investissement.

Monsieur le Président donnera un compte rendu lors de la prochaine assemblée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ORY, Vice-Président chargé de la voirie. Il indique que des modifications sont à apporter sur l'inventaire de la voirie intercommunale et indique ci-après le détail par commune :

- ▶ Longny au Perche : Mise à disposition de la voirie intercommunale de la rue du vieux moulin sur toute l'emprise de la voie y compris les trottoirs, notamment bordant la Maison de la CDC et des Services.
- ▶ Marchainville : Mise à disposition de la voirie intercommunale des nouvelles voies goudronnées :
 - Espace propreté : 420 m²
 - Chemin le Pressoir : 255 m² (105 m)
 - Chemin Les Chalarderies : 285 m² (93 m)
 - Chemin Les Vesseronnieres : 208 m² (92 m)
 - Rue de l'Abbé Gilbert : 270 m².
- ▶ Saint Victor de Réno : Retrait de la mise à disposition de la voirie intercommunale, chemin situé au lieudit « Le Chatel », mis par erreur, puisque ce chemin est du domaine privé. Après délibération, le Conseil Communautaire, par Vingt-six (26) voix pour et une (1)

abstention

- **APPROUVE** les mises à disposition et le retrait de mise à disposition de la voirie intercommunale, pour les communes de Longny au Perche, Marchainville et Saint Victor de Réno, comme indiqué ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer les avenants aux conventions de mises à disposition pour chaque commune.

OPAH – Attribution subventions

Subventions à verser

Vu la convention de mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2012-2014 signée le 09 Décembre 2011.

Considérant qu'il revient à la Communauté de Communes de mettre en place des aides en complément des aides de l'ANAH et au titre du programme « Habiter mieux » pour les propriétaires éligibles de son territoire,

Monsieur le Président présente les demandes de subvention transmises par l'ARIM des Pays normands, dans le cadre l'OPAH.

1) Nom et prénom du demandeur : Monsieur DUBOIS Stéphane
Adresse du demandeur : Neuilly sur Eure, 1Lapepinière
Nature de l'opération : Aide de Solidarité Energétique
Montant des travaux TTC : 9 170,00 €
Montant de la subvention de l'Etat notifiée ANAH : 4 346,00 €
Prime ASE Anah : 3 250,00 €
Aide « Bois » Conseil Général : 750,00 €
Montant de la subvention Communauté de Communes sollicitée : **500,00 €**

2) Nom et prénom du demandeur : Madame LADD Christiane
Adresse du demandeur : Neuilly sur Eure, 4 rue des Hortensias
Nature de l'opération : Autonomie
Montant des travaux TTC : 2 646,00 €
Montant de la subvention de l'Etat notifiée ANAH : 1 254,00 €
Montant de la subvention Communauté de Communes sollicitée : **125,00 €**

Compte-tenu de l'éligibilité des projets, le conseil, après en avoir délibéré, par Vingt-six (26) voix pour et une (1) abstention

décide :

- d'accorder les subventions demandées,
- de procéder au versement des subventions suite à la réalisation des travaux et à la présentation de l'attestation de versement de l'aide de l'Etat.

Subventions aux particuliers

Subventions à verser

Vu la convention de mise en œuvre de l'Opération des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif numéro 1054062-1 signée le 09 mars 2015.

Considérant qu'il revient à la Communauté de Communes de percevoir de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions pour les propriétaires éligibles de son territoire rattaché à l'agence de l'eau susnommée,

Monsieur le Président présente les demandes d'aides individuelles transmises par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

1) Nom et prénom du demandeur : Monsieur AUBERT TORCHE Loïc

Adresse du demandeur : NEUILLY SUR EURE– 2 Launay

Montant étude de filière facturé T.T.C : 338,00 €

Montant des travaux facturés T.T.C. : 6 562,82 €

Montant total facturés T.T.C. : 6 901,00 €

Montant retenu pour subvention T.T.C. : 6 901,00 €

Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 4 140,00 €

2) Nom et prénom du demandeur : Madame LEROUX Francine

Adresse du demandeur : LES MENUS – Les Loges

Montant étude de filière facturé T.T.C : 338,00 €

Montant des travaux facturés T.T.C. : 12 057,10 €

Montant total facturés T.T.C. : 12 395,00 €

Montant retenu pour subvention T.T.C. : 11 990,00 €

Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 7 194,00 €

3) Nom et prénom du demandeur : Monsieur Madame ROHAULT GUILLET Camille

Adresse du demandeur : LES MENUS – Les Loges

Montant étude de filière facturé T.T.C : 350,00 €

Montant des travaux facturés T.T.C. : 11 842,60 €

Montant total facturés T.T.C. : 12 193,00 €

Montant retenu pour subvention T.T.C. : 12 193,00 €

Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 7 316,00 €

4) Nom et prénom du demandeur : Monsieur BIDAUD Jean-Marie

Adresse du demandeur : NEUILLY SUR EURE– 3 La Rangée

Montant étude de filière facturé T.T.C : 338,00 €

Montant des travaux facturés T.T.C. : 13 530,00 €

Montant total facturés T.T.C. : 13 868,00 €

Montant retenu pour subvention T.T.C. : 13 868,00 €

Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 8 321,00 €

5) Nom et prénom du demandeur : Monsieur COUDERT Didier

Adresse du demandeur : NEUILLY SUR EURE– 2 La Pépinière

Montant étude de filière facturé T.T.C : 375,00 €

Montant des travaux facturés T.T.C. : 8 822,00 €

Montant total facturés T.T.C. : 9 197,00 €

Montant retenu pour subvention T.T.C. : 9 197,00 €

Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 5 518,00 €

Adresse du demandeur : LES MENUS – La Fosse aux Gendarmes
Montant étude de filière facturé T.T.C : 405,00 €
Montant des travaux facturés T.T.C. : 13 987,60 €
Montant total facturés T.T.C. : 14 393,00 €
Montant retenu pour subvention T.T.C. : 13 310,00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 7 986,00 €

7) Nom et prénom du demandeur : Madame FERRÉ Brigitte
Adresse du demandeur : NEUILLY SUR EURE– La Basse Martinière
Montant étude de filière facturé T.T.C : 405,00 €
Montant des travaux facturés T.T.C. : 11 958,10 €
Montant total facturés T.T.C. : 12 363,00 €
Montant retenu pour subvention T.T.C. : 10 450,00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 6 270,00 €

8) Nom et prénom du demandeur : Madame FRANÇOIS Pierrette
Adresse du demandeur : NEUILLY SUR EURE– 10 rue de la Milleterie
Montant étude de filière facturé T.T.C : 395,00 €
Montant des travaux facturés T.T.C. : 10 982,40 €
Montant total facturés T.T.C. : 11 377,00 €
Montant retenu pour subvention T.T.C. : 10 450,00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 6 270,00 €

9) Nom et prénom du demandeur : Monsieur PELAY Franck
Adresse du demandeur : NEUILLY SUR EURE– La Houllerie
Montant étude de filière facturé T.T.C : 405,00 €
Montant des travaux facturés T.T.C. : 11 793,36 €
Montant total facturés T.T.C. : 12 198,00 €
Montant retenu pour subvention T.T.C. : 11 770,00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 7 062,00 €

10) Nom et prénom du demandeur : Monsieur PERCIE DU SERT Guy
Adresse du demandeur : NEUILLY SUR EURE– La Fouasnerie
Montant étude de filière facturé T.T.C : 405,00 €
Montant des travaux facturés T.T.C. : 9 367,05 €
Montant total facturés T.T.C. : 9 772,00 €
Montant retenu pour subvention T.T.C. : 9 772,00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 5 863,00 €

10) Nom et prénom du demandeur : Monsieur PERCIE DU SERT Guy
Adresse du demandeur : NEUILLY SUR EURE– L'Ecottay
Montant étude de filière facturé T.T.C : 0,00 €
Montant des travaux facturés T.T.C. : 9 186,10 €
Montant total facturés T.T.C. : 9 186,00 €
Montant retenu pour subvention T.T.C. : 9 186,00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 5 512,00 €

11) Nom et prénom du demandeur : Monsieur et Madame SAMBOLA Louis
Adresse du demandeur : LES MENUS – La Cognardière
Montant étude de filière facturé T.T.C : 395,00 €
Montant des travaux facturés T.T.C. : 13 327,15 €
Montant total facturés T.T.C. : 13 722,00 €
Montant retenu pour subvention T.T.C. : 13 310,00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 7 986,00 €

12) Nom et prénom du demandeur : Madame TRUSSARDI Madeleine
Adresse du demandeur : NEUILLY SUR EURE– 2 Les Ferrettes
Montant étude de filière facturé T.T.C : 395,00 €
Montant des travaux facturés T.T.C. : 12 131,90 €
Montant total facturés T.T.C. : 12 527,00 €
Montant retenu pour subvention T.T.C. : 11 990,00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 7 194,00 €

Compte-tenu de l'éligibilité des projets, le conseil, après en avoir délibéré, par Vingt-cinq (25) voix pour et deux (2) abstentions

décide :

- d'accorder les subventions demandées,
- de procéder au versement des subventions suite à la réalisation des travaux et à la présentation de l'attestation de versement de l'aide de l'Etat.

Modifications Budgétaires

Virement de crédits – Budget Principal

Monsieur le Président expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Primitif 2015 du budget principal étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

DM –

Dépenses

c/61523 Entretien voies et réseaux 70 233,52 €

c/021 – 041 Virement à la section de fonctionnement 70 233,52 €

Recettes

c/215 70 233,52 €

c/023 – 040 Virement à la section d'investissement 70 233,52 €

Après délibération, le Conseil de Communauté, par Vingt-six (26) voix pour et une (1) abstention

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus

Ressources Humaines – Avancement de grade

Modification du tableau des effectifs

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil intercommunal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du tableau de la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe Session 2015.

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 24 h hebdomadaire à compter du 1^{er} Septembre 2015.

La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 24 h hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2015

Modification du temps de travail d'un emploi d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 23 h hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2015.

☞ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par VINGT SIX VOIX (26) POUR et UNE (1) ABSTENTION**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Renouvellement contrat CAE

Monsieur le Président informe le Conseil qu'actuellement nous avons ouvert un poste en contrat CAE pour une durée de 12 mois à raison de 20 heures semaine.

Il soumet au Conseil son renouvellement dans les mêmes conditions.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par VINGT SIX (26) VOIX POUR et UNE (1) ABSTENTION,

- **DEMANDE** le renouvellement du contrat CAE à compter du 18 Septembre 2015 pour une durée de 12 mois à raison de 20 heures hebdomadaires.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer le contrat de renouvellement avec Pôle Emploi et tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Schéma Mutualisation

Monsieur le Président indique le dispositif de schéma de mutualisation qui est mis actuellement en fonction entre les communes et la communauté de communes et précise que le futur schéma de mutualisation sera étudié par les groupes de travail de la réforme territoriale.

La Communauté de Communes met ses services à disposition des communes

- ♦ Acquisition ramette papier (consultation gratuite – ramette papier remboursée par commune)
- ♦ Panneaux de signalisation à demander à Mr ORY (mise à disposition gratuite)
- ♦ Fourniture de l'enrobé à froid (fourni gratuitement)
- ♦ Terreau à disposition pour toutes les communes (SIRTOM) (gratuit suivant volume)
- ♦ Personnel à disposition commune de Longny (remboursé au temps passé)

Les Communes de Longny et Neuilly met ses services à la disposition de la communauté de communes

- ♦ Personnel à disposition de la CDC (remboursé au temps passé)

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté par VINGT SIX (26) VOIX POUR et UNE (1) ABSTENTION

- DECIDE d'étudier le schéma de mutualisation en groupe de travail en même temps que la réforme territoriale sur les communes nouvelles et les fusions de communauté de communes.

Groupes de travail Réforme territoriale

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de fournir le nom des conseillers qui souhaitent intégrer les groupes de travail.

Monsieur MICHEL-FLANDIN demande d'ajouter deux groupes.

Les groupes seront les suivants :

- Finances communales et intercommunales
- Gouvernance charte communale, compétences intercommunales, social communal et intercommunal
- Urbanisme, Assainissement, Travaux, Voirie
- Scolaire, Enfance jeunesse, culturel, personnel
- Patrimoine intercommunal et infrastructure communale
- Proximité

Il précise que ces groupes de travail seront conviés début septembre par chaque responsable du groupe concerné.

AMO – Projet pour le schéma départemental de coopération intercommunale révisé

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de L'Orne concernant le schéma départemental de coopération intercommunale.

Il est indiqué que Madame le Préfet de l'Orne a informé l'AMO que la prochaine réunion de commission aurait lieu le 28 septembre prochain.

En effet, le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Orne devra être arrêté avant le 31 mars 2016.

Il est précisé que les délais de consultation auprès des collectivités est réduit de deux mois au lieu de trois et celui de la commission départementale de coopération intercommunale de trois mois et non plus quatre. Ce calendrier contraint impose donc qu'une proposition de schéma révisé puisse être faite avant le 31 octobre prochain.

Une première ébauche de carte sera étudiée lors de la réunion du 28 septembre prochain, il est donc demandé aux conseils de se prononcer sur les souhaits ou premiers projets esquissés pour ce schéma départemental de coopération intercommunale révisé.

La Communauté de communes du Pays de Longny au Perche par VINGT QUATRE (24)
VOIX POUR ; UNE (1) VOIX NON et DEUX (2) ABSTENTIONS

- EMET le souhait de se rapprocher de la Communauté de Communes du Haut Perche pour envisager une fusion de communauté de communes

Défense maintien des Hôpitaux de proximité

Monsieur le Président donne la parole à Madame ENCELIN qui rappelle que le 19 mars dernier, la communauté de communes du Pays de Longny au Perche émettait un avis sur le schéma régional de l'organisation des soins.

Il est rappelé ci-après les termes de cet avis.

défavorable à cette 3^è me révision du SROS-PRS. Les remarques pour notre collectivité, sont les suivantes :

La santé doit être une priorité de l'Etat vis-à-vis de sa population, elle doit être de qualité et accessible pour tous, aussi, nous demandons le maintien de toutes les maternités et notamment celle de la côte fleurie.

Le maintien et le développement des hôpitaux de proximité, tels L'Aigle, Mamers, Bellême, Mortagne, le maintien de tous les moyens des hôpitaux de psychiatrie, l'obtention du matériel nécessaire, tel l'IRM Mobile pour les hôpitaux publics de L'Aigle, Falaise et Argentan, l'établissement et/ou rétablissement de service de cancérologie dans les hôpitaux de proximité, tel L'Aigle, pour éviter aux personnes de faire des centaines de kilomètres pour quelques minutes de traitement ! Et enfin, le maintien des effectifs, pour une qualité des soins dignes de notre pays et de ses habitants. »
Aujourd'hui, 30 juillet 2015, nous sommes dans une nouvelle phase d'atteinte contre les hôpitaux de proximité.

Une nouvelle fois, celui de L'Aigle est remis en cause avec la volonté, dans le cadre de ce schéma régional d'organisation des soins, de supprimer les services de chirurgie et de gynécologie obstétrique.

Une nouvelle fois, nous nous insurgeons contre une telle démarche, et en tant qu'élus de proximité, nous dénonçons ces restructurations qui vont à l'encontre du but recherché, et qui, de fait, mettent en cause la sécurité de nos concitoyens.

Notre demande, est claire et ferme, à savoir :

maintien de tous les services existants dans cet hôpital, mais **également** l'IRM mobile à disposition, et la possibilité pour les malades du cancer d'être pris en charge dans cet hôpital pour leur éviter d'aller soit à Caen soit au Mans nécessitant des transports longs et donc fatigants.

Nous adressons notre demande à nos députée et sénateurs, ainsi qu'aux parlementaires des départements limitrophes pour qu'ils nous soutiennent dans cette démarche.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SE PRONONCE** pour le MAINTIEN des Hôpitaux de proximité.

DIVERS

Acquisition four et machine à laver pôles scolaires Neuilly et Longny

Monsieur le Président informe le conseil que le pôle scolaire de Neuilly sur Eure doit être doté à la rentrée scolaire d'un four professionnel et que le pôle scolaire de Longny au Perche a besoin d'une machine à laver professionnelle. Une consultation a été lancée mais nous n'avons pas reçu à ce jour toutes les propositions. Vu l'urgence, puisque ces matériels devront être mis en place dès la rentrée scolaire de septembre prochain, monsieur le Président demande au conseil en vertu de son pouvoir de mener les négociations et d'acheter ces matériels au mieux disant.

Monsieur le Président rapportera ces acquisitions à la prochaine réunion de la Communauté de Communes.

Voirie – Monsieur le Maire de La Lande sur Eure indique qu'un chemin du domaine public situé à la Duretière commune de La Lande sur Eure a été fermé par un propriétaire privé. Il demande qu'un courrier commun avec la communauté de communes soit adressé à cette personne.

Toutes les matières à soumettre à délibération étant épuisées, la séance est levée à 21 H 30 mn.

La prochaine réunion de la Communauté est prévue le 17 septembre 2015 à 20 heures à la commune des Menus.